

PROFIL DE POSTE

IDE

Service L2 médecine gériatrique 2

Pôle MTR

Date de révision 21/02/25

Centre Hospitalier et Universitaire de Saint Etienne

Direction Générale

CHU de Saint-Etienne

42055 Saint-Etienne Cedex 2



M. Olivier BOSSARD : Directeur Général

M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint

M. Philippe ORLIAC : DSIRMT, Coordonnateur général des soins

PRESENTATION DU SERVICE

Service de Gériatrie clinique en structure pavillonnaire de 26 lits :

- 14 lits de médecine gériatrique (dont 3 lits dédiés soins palliatifs)
- 11 lits de soins de suite et réadaptation gériatrique
- 1 lit de soins palliatifs

ORGANIGRAMME et EFFECTIF DU SERVICE

Direction : M BOSSARD Directeur général
M KHOUHLI Rayane Directeur délégué de pôle

Médecins :

Chef de service : Pr CELARIER T.

Dr

Dr

Paramédical :

Directeur des Soins, Coordonnateur Général : Mr P. ORLIAC

Directrice des soins Mme I. GAUTAUDIER

Cadre supérieur de pôle C. PENARD

Cadre de santé

- 8 ETP infirmier/11.3 ETP aide-soignant de jour
-2.5 ETP infirmier/2.5 ETP aide-soignant de nuit

Intervention d'une assistante sociale, psychologue, orthophoniste, kinésithérapeutes, diététicienne, podologue, ergothérapeute.

CADRE GENERAL DU POSTE

Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.

Contribuer à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou groupe de personnes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, de manière autonome et en collaboration

Les Infirmières de nuit devront passer de jour sur une période de 15 jours minimum pour le maintien des compétences

MISSIONS GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

Le service vise à anticiper le vieillissement de la population et à renforcer l'offre de soins, dans le domaine des pathologies cardiologiques, neurologiques, et vasculaires

C'est un service de médecine gériatrique adressé aux sujets âgés de plus de 75 ans nécessitant une hospitalisation pour les pathologies décrites ci-dessous et ne relevant pas d'une prise en charge en service spécialisé :

- Insuffisance cardiaque décompensée
- Bilan de malaise
- Déséquilibre de la pression artérielle : hypertension ou hypotension
- Pré habilitation et SSR post intervention de gestes interventionnels ou chirurgicaux cardio-vasculaires
- Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) dont les Accidents Ischémiques Transitoires (AIT) (avec un maximum de 10 patients sur les 26 pour permettre d'équilibrer la charge en soins de nursing)
- Maladie thromboembolique veineuse
- Maladie artérielle périphérique ne relevant pas d'une prise en charge chirurgicale
- Complication des anticoagulants
- Prise en charge d'une comorbidité décompensée déséquilibrant une pathologie cardio vasculaire sous-jacente : syndrome d'apnée du sommeil, anémie, diabète, syndrome cardio-rénal...
- Bilan vasculaire ne pouvant être réalisé en ambulatoire
- Accompagnement palliatif d'une pathologie décrite ci-dessus en phase terminale

Il sera également programmé des hospitalisations pour le bilan de troubles neuro cognitifs mineurs ou majeurs d'un patient suivi en consultation mémoire qui doit réaliser des examens complémentaires.

L'IDE assure des Soins de nature technique, relationnelle et éducative.

Elle doit :

- Faire face aux soins d'urgence
- Evaluer les capacités et les besoins fonctionnels, nutritionnels, relationnels, sociaux ... des patients
- Suppléer momentanément aux besoins non satisfaits de ces personnes âgées
- Assurer une prise en charge spécifique des patients relevant de la médecine gériatrique.
- Assurer des soins de qualité, précoces et conséquents, visant à une stabilisation ou à une amélioration de leur autonomie, permettant une orientation de sortie adaptée à la socio-pathologie des malades (soit retour à domicile avec ou sans aide, soit dans un établissement médicalisé, soit vers une résidence ...)
- Evaluer, soulager la douleur
- Assurer des soins de confort pour les personnes en fin de vie
- Assurer la formation des étudiants

Elle assure des actes afférents aux soins et des missions administratives avec gestion des flux et les commandes de matériel.

COMPETENCES et CONNAISSANCES

Le professionnel souhaitant travailler en gériatrie doit avoir la connaissance de la personne âgée et des pathologies liées au vieillissement (troubles de la déglutition, de l'alimentation, de la marche, troubles cognitifs ...).

1- Aptitudes professionnelles

- Esprit d'analyse et de synthèse (dossier de soins - démarche de soins).
- Maîtrise de soi et des situations
- Etre capable d'élaborer des projets de soins personnalisés, de poser des diagnostics infirmiers, des objectifs de service avec des actions et une évaluation
- Accueillir des étudiants
- Enseigner les soins infirmiers pratiqués dans le service en fonction des objectifs pédagogiques
- Veiller à mettre à jour ses connaissances et à développer ses compétences

2- Aptitudes techniques

- Sens de l'organisation : l'IDE est responsable de la qualité des soins
- Rigueur dans la gestion, l'emploi et la maintenance du matériel
- Sens et esprit d'observation
- Ordre et méthode dans l'organisation des tâches
- Rigueur dans les transmissions écrites et orales, qui doivent être précises et significatives

3- Aptitudes relationnelles

L'infirmière doit avoir le souci permanent de garder une relation et une communication de qualité avec :

- le malade
- la famille
- l'entourage

Pour intervenir auprès :

- des étudiants
- des aides-soignants
- du nouveau personnel
- du patient lui-même et de sa famille

Elle doit posséder un savoir être et un savoir-faire pour accompagner les patients en fin de vie, et aider les familles dans cette démarche (la relation est un soin).

Elle doit veiller à la qualité de l'accueil et de l'information.

Elle se doit de développer des relations interpersonnelles harmonieuses au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

SAVOIR FAIRE

L'IDE doit savoir :

- Analyser /évaluer la situation clinique d'une personne ou groupe de personne dans son domaine de compétences.
- Analyser et synthétiser des informations permettant de prendre en charge la personne soignée et la continuité des soins.
- Concevoir et conduire un projet de soins dans son domaine de compétences.
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires relatives à son domaine de compétence.
- Eduquer et conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins.
- Evaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétences
- Travailler en équipe, réseau.
- Identifier/analyser des situations d'urgence spécifiques à son domaine de compétences et définir les actions.
- Identifier les informations communicables à autrui en respectant le secret professionnel.

SAVOIR ETRE

Le professionnel doit être :

- Disponible
- Adaptable
- faire preuve d'empathie
- Bienveillant
- être à l'écoute

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

Temps de travail 7h30 jour/10h nuit

- Poste du matin 6h40/21h20
- Poste du soir 14h40/21h20
- Poste de nuit 21h/7h

- ROULEMENT ET PLANNING

Conformément au décret n°2002-8 du 4 janvier 2002 relatif aux congés annuels des agents de la fonction publique hospitalière : Les souhaits de planification de l'ensemble des congés annuels doivent être transmis en début d'année.

Les professionnels de nuit doivent participer à deux semaines de formation de jour avant leur prise de poste de nuit.

Compte tenu de l'évolution des activités de soins et des organisations, un temps de passage de jour pour les professionnels de nuit et vice-versa devra être effectué régulièrement et ce afin :

- D'actualiser ses connaissances.
- D'actualiser l'appréhension des organisations dans la continuité de prise en charge des Patients jour/nuit
- développer les transmissions ciblées efficaces
- De donner du sens au fait d'assurer la permanence du soin
- D'optimiser la relation d'aide la nuit
- D'appréhender les différentes techniques pour prendre soin des patients afin de rester professionnel.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

- Infirmiers d'autres services et secteurs de soins pour assurer la continuité des soins lors des transferts des personnes soignées
- Instituts de formation pour l'encadrement des stagiaires
- Le cadre de santé pour l'organisation des activités
- Médecins et autres professionnels paramédicaux pour le suivi des personnes soignées
- Partenaires de santé extra hospitaliers pour la continuité des prestations
- Services prestataires dans l'institution pour assurer le fonctionnement des unités de soins
- Travailleurs sociaux pour améliorer la prise en charge de personnes soignées

RISQUES LIES AU POSTE (décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

- Accident d'exposition au sang (AES) et liquides biologiques
- Exposition à des situations de stress, de violence et d'agressivité
- Risque lié à la manutention des patients